



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Jeudi 31 octobre 2024	Heure de départ	16 h		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 23 °C)	Vent	25 km/h (Sud-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales	70/76
Total des paris mutuels	\$191,814				
	Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Minler, Jeff	Rourke, Katelynn	Weber, Michael

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Peter Andrusek, le directeur des courses, était présent pour aborder plusieurs questions.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Le #7, "BAUER POWER", (Robbie Robinson), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ et a terminé sa course avec de l'équipement brisé. Après la course, le #7 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO et a été inscrit sur la liste des vétérinaires à long terme (14 jours) et doit se qualifier. Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Nous avons tenu un examen au sujet de la cadence de la course avec le conducteur du #4, "MEADOWBRANCH NOBLE", (Guy Gagnon), pour le deuxième quart (28 59³ 128⁴ 157⁴).
Compte tenu des conditions météorologiques et du déroulement de la course, le comité ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle de la CAJO 22.05.01(k) (cadence comparable à la classe).
Rien d'autre à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. **Enquête** pour le #6, "HES STALKING YOU", (Sylvain Lacaille), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille.
Lors d'un bris d'allure, le #6 a provoqué des obstructions aux #7, "EATAAMS SPORTSBABY", (Denis Audet), et #8, "WOODMERE GAELIC", (Jeffery Taylor).
Le #6 a terminé la course en 3^e position et a été placé en 7^e position (règle 22.09 de la CAJO).
Le #6 a terminé la course avec de l'équipement brisé (support d'entrave latéral).
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/euUe13hOZ-I>

Réclamations :

Aucune